

Intervention de M. André MICHEL Le Vésinet solidaire et durable Conseil municipal du 5 mars 2009

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Avant de vous donner la position de notre groupe Le Vésinet Solidaire et Durable sur cette délégation de pouvoir, il est indispensable de la resituer dans son cadre. En effet elle constitue une confirmation de ce que nous pressentions.

Pour ceux qui ne l'auraient pas su, j'ai demandé avec Didier Jonemann au nom de nos deux groupes ,l'annulation de la délibération du vote du budget 2009 à madame la Préfète des Yvelines . Monsieur le sous préfet vient de nous répondre une lettre détaillée ,que je trouve embarrassée indiquant qu'il ne demandait pas l'annulation à Madame la préfète mais :

- Il reconnaît que les résultats des soldes de clôture du compte administratif peuvent modifier de façon non négligeable les résultats. Le budget a donc été approuvé dans cette incertitude.
- Il demande au maire de présenter désormais dans tous les états financiers séparément les comptes de la place du marché. Le bon sens du sous préfet n'avait pas atteint le maire adjoint chargé des finances !
- Il constate que les évaluations paraissent sincères compte tenu des informations transmises à la date du vote : il ne prend pas de risque !

Mais le plus troublant, c'est que le sous préfet reprend tous les points de notre lettre avec minutie sauf un : la trésorerie. Pas un mot !

Nous aurons bientôt l'occasion de revenir sur cette question avec lui.

Avant le vote du budget, je suis intervenu en vain pour avoir connaissance des états de trésorerie depuis le 1^{er} Janvier 2008.Cette information est pourtant de droit à tout élu .Les estimations que j'ai faites me permettent de penser que la trésorerie de la ville est excédentaire de 4 à 5 millions d'euros et certainement plus proche de 5 que de 4.

Le maire adjoint finances a fait emprunter 9 millions d'euros, hors SIVU et Stationnement qui viennent s'y ajouter. Cette décision est datée du 30 Juin, nous en avons été informés le 4 Septembre. Il faut noter que le 1^{er} Juillet le Maire adjoint Finances déclarait comme explication (c'est terrible un procès verbal on retrouve tout) , donc il déclarait : « Pour le moment je viens de prendre un complément d'endettement de 12 millions d'euros, car, maintenant tous les mois il faut payer les factures !!l'expression « coûts induits » veut dire en français un coût automatique et obligé que l'on supporte quelle que soit la décision, un coût que l'on trouve à l'arrivée aux affaires. »Pour une explication , c'est ce qu'on appelle de la langue de bois.

Et il continue son explication « la ville doit assurer des financements dans l'année à venir (environ 9 millions pour la ville,1,7 millions pour le SIVU, 1,4 millions pour le stationnement . La ville a négocié au plus vite avec un certain nombre de banques. IL s'agit d'emprunts sur 20 ans à taux fixe, proche de 5% , car on n'a pas voulu faire prendre des risques à la ville .Il faut savoir que maintenant les taux sont plutôt à 5,25/5,30%,et ceux-ci montent tous les jours. La ville a assuré ses arrières pour un an à des taux intéressants. Cela devra être signé prochainement. »Je ne ferai pas de commentaire sur le fait que nous sommes le 1^{er} Juillet et que la décision a été prise le 30Juin ! Il continue « les banques ne se sont pas précipitées pour faire des offres, car le marché est très tendu

et même les collectivités locales doivent se battre pour trouver des emprunts acceptables. On a fait ce qu'on a pu pour que cela coûte le moins cher à la ville et surtout on n'a pas pris de risques, car on ne sait pas du tout quel va être le futur financier en France et en EUROPE »

Pourquoi je le relis ? Pour vous faire comprendre mieux l'effolement du maire adjoint Finances qui venait d'être élu. De plus :

Pour faire bonne mesure dans son effolement il a ajouté 2 millions de crédit de trésorerie , non utilisé apparemment depuis.

Le maire adjoint Finances pouvait partir en vacances tranquille, la ville ne manquerait pas d'argent. Et bien Je le dis , Le maire adjoint Finances a emprunté 4 à 5 millions en trop. Des intérêts financiers ont été payés pour rien. Nous en verrons le montant au compte administratif. C'est une faute de gestion.

Nous aurions compris qu'il reconnaisse s'être trompé par inexpérience de la gestion d'une ville et qu'il nous le dise. Il avait cru sans doute qu'un programme d'investissement annoncé dans une ville était réalisé dans l'année. Il avait sous estimé le résultat du compte administratif qu'il connaît maintenant et qu'il se garde bien de présenter ce soir. Il maîtrisait mal les entrées et sorties. En un mot il a du avoir peur de manquer comme c'est le cas par manque d'expérience. Nous aurions compris, encore que c'est les Vésigondins qui payent.

Mais ce qui est grave, c'est de l'avoir caché, et en le cachant de justifier une augmentation d'impôt de 50% non nécessaire, de mettre à sac les associations sans raison réelle, de réduire l'entretien de la ville.

Penser donc ,on retire la trésorerie des associations alors que celle de la Mairie est pléthorique.

De plus j'avais demandé le 4 Septembre : A combien se monte l'indemnité de remboursement anticipé ? J'ai eu la réponse le 15 Octobre ! 1 mois et demi après, il nous dit « Au moment où l'on fait un remboursement anticipé, la banque regarde si les taux du marché sont inférieurs ou égaux au taux qui est appliqué. Si ces taux sont inférieurs ou égaux, il n'y a pas d'indemnité de remboursement à payer. Si par contre, ces taux sont supérieurs aux taux actuariels, il faut payer la différence. »

On peut s'étonner de ce délai de réponse, car cette clause était essentielle quand on emprunte pour 20 ans. Elle n'avait pas marqué le maire adjoint Finances ; De plus on mélange taux et taux actuariel. Ce n'est pas pareil.

Aujourd'hui les taux ont baissé, alors qu'il les voyait monter tous les jours pendant 20 ans sans se soucier des indemnités en cas de baisse pour rembourser.

Ceci est grave, et nous allons alerter à nouveau madame la préfète. En effet, il y a une perte de confiance dans ce qui est dit, fait par le Maire adjoint Finances, il y a un discrédit jeté sur les réalités des finances de la commune.

Nous avons désormais le sentiment d'être en face d'une volonté de cacher la situation réelle permettant de faire prendre des décisions qui ne se justifient pas : impôts, associations, entretien. Votre responsabilité personnelle est engagée, mes chers collègues, dans les décisions financières.

Vous comprenez pourquoi ma demande sur la date d'approbation du compte administratif et la réponse de Monsieur le Maire « en Mars bien sûr » a disparu de votre compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 Février. Il ne fallait pas que cette approbation ait lieu

en Mars. Même Monsieur le Maire ne semblait pas au courant .Car le pot aux roses risque d'apparaître lors de l'approbation du compte administratif. Monsieur le Maire il est encore temps de rétablir la situation, même si l'argent gaspillé ne se rattrape pas

La clarté dans la gestion, c'était :

-Approuver le compte administratif en Mars, puis voter le budget en Mars, en particulier dans une période de transition, de négociation de dédits, d'arrêt du projet Place du marché.

La volonté de cacher les réalités pour justifier 50% ,il n'est plus possible de penser que cela ne relève pas d'une volonté, cela a été :

-voter le budget en Décembre, en se gardant bien de présenter le projet de compte administratif(même le sous préfet le dit, les dernières écritures de rattachement peuvent modifier de façon non négligeable les éléments sur lesquels s'appuie le budget.)

-approuver le compte administratif en Avril, soit donc après le 31 Mars ,ainsi au vu du compte administratif le budget ne pourra plus être modifié et par suite le taux de 50% sera appliqué.

-commencer un budget révisé dès lors que le taux est enclenché et non modifiable : Le conseil d'adjoints du 23 Février a déjà donné les directives pour un budget révisé à la mi- Mars! **C'est à en rêver devant tant d'approximation !**

Mais il y a un problème qui ne peut être caché plus longtemps:

Quoi faire de l'argent dont on n'a pas besoin actuellement et dont l'apport contribuait à faire apparaître la situation catastrophique,alors qu'elle ne l'était pas ?

Le rendre ? Le placer ?

D'où la délégation de pouvoir demandé pour placer de l'argent .Mais cette délégation sera inopérante. Elle dit en effet comme motif de dérogation à l'obligation de placement auprès de l'ÉTAT : « emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la commune.»Ce n'est pas le cas, ces emprunts sont différés par suite d'une erreur de gestion de la ville.

Va t- on s'engager dans cette fausse affirmation ?Cela deviendrait encore plus grave.

De quoi « tomber de l'armoire » pour reprendre une expression de mon collègue Lucien Desvaux devant cette situation ?

On pourrait en rire, si ce n'était les Vésigondins qui vont payer les intérêts financiers inutiles, sans compter le coût des placements, si ce n'était votre propre responsabilité qui est engagé, mes chers collègues.

Trois décisions s'imposent :

1-Dans une entreprise quand un directeur financier fait une telle erreur, il y a perte de confiance avec les conséquences qui en résulte.

Monsieur le maire-adjoint finances nous vous demandons d'en tirer vous même les conséquences. Cela serait digne et je ne doute pas de votre attitude face à cette situation.

A défaut, Monsieur le Maire nous vous demandons d'intervenir en conséquence.

2-Monsieur le Maire, vous devez convoquer un conseil municipal avant le 31 Mars pour approuver le compte administratif et présenter un budget révisé ramenant le taux d'augmentation d'impôts au raisonnable .A défaut ce ne sera plus la responsabilité du maire adjoint-finances mais la votre, Monsieur le Maire.

3- Monsieur le Maire, vous devez déclencher un audit de la situation financière de la ville, seul moyen de mettre fin à cette situation et de clarifier toutes les analyses approximatives qui vous ont été faites jusqu' ici. Il en va de votre responsabilité Monsieur le Maire. .

Cet audit n'a pas été fait alors que cela est courant à chaque changement de municipalité, et de plus il figurait dans votre programme électoral, Je vous cite , « Nous nous engageons à faire un audit complet de la gestion actuelle. »Il est plus que temps de réparer cet oubli. Évidemment il montrera que l'augmentation de 50% ne se justifie pas. Je comprends qu'il vous pose problème.

Vous trouverez notre position tranchée ?

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pensez à tous les Vésigondins, qui ne savent pas comment ils vont vivre demain avec la crise. Nous n'avons pas le droit de jouer avec leurs moyens de subsistance.

Et que tout soit clair nous n'avons rien contre les hommes, nous ne nous intéressons qu'aux fonctions exercées. Nous n'avons rien contre Roger Vlieghe, que j'estime par ailleurs, mais nous estimons que le responsable des finances doit changer pour les erreurs commises et vous protéger Monsieur le MAIRE. Il en va de votre crédibilité auprès des Vésigondins.

Nous savons que votre job n'est pas facile .Toute erreur est profitable si elle permet de rectifier ;aujourd'hui vous avez à rectifier ce qui ne va pas ,vous le savez, nous le savons tous, **il n'y a pas que les finances** .

Ne tardez pas pour notre ville .Vous avez déclaré le jour de votre élection « il n'y a pas de vents favorables pour celui qui ne sait où il va » Aujourd'hui vous n'avez plus de vents favorables, faites en sorte de refixer le cap avec les compétences nécessaires.

Et vous verrez la mer sera calme.

Pour ce qui est de la délégation nous ne la voterons pas, car les conditions ne semblent pas remplies. Si elles l'étaient, il suffirait de revenir devant le conseil. Nous avons déjà voté une délégation pour placer des fonds le 2Avril dernier dans le cadre légal, cela suffit.

Mes chers collègues, attention à votre vote, ils vous engagent devant les Vésigondins.

André MICHEL
Conseiller PS